



Action SOCIALE en DANGER !

Quand l'administration bafoue le droit syndical !!!

COMMUNIQUÉ

L'Action Sociale n'est pas un luxe, c'est un droit au sein de notre ministère et c'est un pilier de notre qualité de vie et celle de nos familles. De la restauration au logement, de la prise en charge de l'enfance aux aides et secours d'urgence, nos efforts visent à améliorer le quotidien des personnels du ministère de la Justice en offrant un support nécessaire face aux épreuves.

Pourtant, ce tableau idéal est assombri par des pratiques inacceptables. Des militants syndicaux, dévoués à la cause sociale, rencontrent des obstacles inadmissibles dressés par notre propre administration.

**L'Engagement Social se trouve confronté à de l'obstruction !
Quand les règles sont réinterprétées à contresens !**

Des interprétations abusives des règles par l'administration entravent l'action de nos acteurs sociaux. Des "chefaillons" osent ignorer le droit syndical, ébranlant les fondations mêmes de notre fonction publique.

Et pourtant *l'article 15 du décret n°82-447*, est clair et incontestable. Il stipule que des autorisations d'absence doivent être accordées pour permettre aux représentants de siéger en toute légitimité.

L'administration, notamment celle du Centre Pénitentiaire (CP) Baie-Mahault, en Guadeloupe, doit cesser de refuser ces droits fondamentaux.

**QUI DORT AUX COMMANDES DE L'ACTION
SOCIALE EN OUTRE-MER ?!!**

L'Union FO Justice se tourne vers le Secrétariat Général (SG), pour exiger une action immédiate !





Le SG est-il conscient des dérives qui se trament sous son regard ?!

Confrontés à une administration sourde à nos droits, l'**Union FO Justice** rappelle la loi du 9 avril 2015 et l'arrêté du 15 juin 2015 : les membres du CRAS doivent bénéficier de toutes les facilités pour remplir leur mission, titulaire et suppléant sur convocation du président !

Aucune entrave n'est tolérable !!!

Cette entrave a été publiquement dénoncée lors de la séance plénière du Conseil National de l'Action Social (CNAS) du 27 mars 2024. **Il est temps que l'administration reconnaisse ses erreurs et redonne aux acteurs sociaux la capacité de travailler efficacement pour les intérêts des agents et de leurs familles.**

L'**Union FO Justice** est déterminée à poursuivre la lutte pour une action sociale respectée et efficace, loin des caprices de la politique administrative.

FO Justice ne faiblira pas et continuera à travailler sans relâche pour faire entendre la voix de nos collègues et des acteurs sociaux !!!

Union FO Justice – le 5 Avril 2024

